

*L'ajournement**Et plus de cinq députés s'étant levés:*

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Conformément à l'ordre adopté plus tôt, le vote inscrit aura lieu demain quand on passera aux ordres inscrits au nom du gouvernement. Il n'y a pas d'autres travaux de prévus.

Des voix: Il est 10 heures.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Est-on d'accord pour dire qu'il est 10 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—L'AFFAIRE DES
CONTRATS DE DRAGAGE À HAMILTON—LA POSSIBILITÉ DE
CONSULTATIONS INTERMINISTÉRIELLES EN CONFORMITÉ
DES ARTICLES 4 ET 5 DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA
JUSTICE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame l'Orateur, le 19 mars, comme en fait foi la page 4243 du *hansard*, j'ai posé la question suivante au ministre de la Justice (M. Lang):

En sa qualité de ministre de la Justice et de procureur général du Canada, a-t-il jamais été consulté, en conformité des articles 4 et 5 de la loi sur le ministère de la Justice, relativement à l'affaire du port de Hamilton et des contrats de dragage et, s'il l'a été, quand?

Le ministre s'est replié sur la défensive et, à mon avis, n'a pas répondu à l'important de la question.

A mesure que toute cette affaire de contrats de dragage est mise à jour, il devient de plus en plus évident que le ministre de la Justice et ses prédécesseurs auraient dû être plus vigilants et offrir plus de conseils et de gouverne qu'ils l'ont fait, semble-t-il.

Comme la Chambre le sait bien, en vertu de l'article 5 de la loi sur le ministère de la Justice, le ministre de la Justice doit, entre autres attributions et fonctions, en tant que procureur général du Canada, donner avis aux chefs des divers ministères du gouvernement sur toutes les questions de droit qui concernent ces ministères.

En outre, en tant que ministre, aux termes de l'article 4 de ladite loi, il est tenu, notamment, d'être «le conseiller juridique officiel du gouverneur général et le juriconsulte du Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada;» et il «veille à ce que les affaires publiques soient administrées conformément à la loi;» et à la surveillance de toutes les matières qui concernent l'administration de la justice au

[L'Orateur suppléant (Mme Morin).]

Canada et qui ne rentrent pas dans les attributions des gouvernements provinciaux.

Le ministre de la Justice et ses collègues du cabinet n'ont guère été francs lorsque les députés de l'opposition ont essayé de découvrir pourquoi le gouvernement avait toléré cette malheureuse situation où la fraude porte peut-être sur des millions de dollars. Qu'on ne s'y trompe pas, ce genre de chose ne s'est pas fait du jour au lendemain.

Retournons quelques années en arrière pour voir ce qui est arrivé au ministère de la Justice. Lorsque le premier ministre, M. Pearson, a décidé en 1965 de diviser le ministère de la Justice et de créer le portefeuille du solliciteur général (M. Allmand), certaines gens ont craint de voir beaucoup diminuer l'efficacité de ce ministère qui, jusque là, avait tenu une place de choix parmi tous les autres et qui se plaçait juste derrière le poste du premier ministre sur le plan du pouvoir politique et du prestige.

Plusieurs ministres de la Justice se sont succédés, dont le premier ministre actuel (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. Turner), et n'ont pas su arrêter l'érosion qu'avait causé la création du ministère du solliciteur général. Dans un numéro de décembre 1965 du *Star* de Toronto qui relatait une conférence de presse tenue par le premier ministre de l'époque, M. Pearson, on déclarait et je cite:

A sa conférence de presse de vendredi dernier, M. Pearson a parlé en termes assez vagues de la nécessité de combattre plus vigoureusement le crime organisé. Il est probable que la piètre figure qu'a fait le ministère dans l'affaire Rivard a contribué à la décision d'apporter un changement.

Mais là encore le remède risque fort d'aggraver le mal. Comme l'a déclaré cette semaine M. Davie Fulton, ancien ministre de la Justice, «avec cette nouvelle structure, il est fort probable que les rapports de la Gendarmerie royale n'aboutiront jamais au ministère de la Justice».

En fait, ce qu'il faut au ministère ce n'est pas une amputation faite à la va-vite, mais une bonne réorganisation pour améliorer la coordination entre ses diverses directions.

Vu ce qui s'est passé par la suite, M. Fulton, qui est maintenant juge, s'est montré un très bon prophète.

Il est évident, à en juger par les signaux d'alarme qui remontent aux années 60, que les ministres de la Justice n'étaient pas au courant de la situation ou ne se sont pas suffisamment acquittés de leur rôle premier, sans quoi nous n'assisterions pas au spectacle de ministres de la Couronne qui se dépêchent de se décharger de leurs responsabilités sur leurs adjoints administratifs et déclarent pieusement qu'ils n'avaient aucune raison de soupçonner quoi que ce soit d'anormal ou de répréhensible dans le domaine du dragage ou dans d'autres domaines.

Je cite un article du 14 décembre 1971 paru dans le *Spectator* de Hamilton à propos d'une nouvelle concernant le Conseil des ports nationaux et le port de Hamilton. Dans cet article, l'auteur demande s'il est normal qu'un certain Earl Perkins soit à la fois directeur du port de Hamilton et l'un des propriétaires d'une compagnie de manutention de ce port. Le maire de Hamilton avait alors déclaré que la commission de contrôle conférerait avec les commissaires du port pour envisager un échange de terres en bordure du lac entre la commission et Stelco et Dofasco, c'est-à-dire quelque chose de très pertinent et de très actuel compte tenu des révélations sur ce qui s'est passé ces dernières années. Ce qui est intéressant, c'est que cet article poursuit en ces termes:

Le ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, député libéral de Hamilton-Est, a déclaré qu'il parlerait de la situation dans le courant de la semaine avec les membres de la commission. «Je tiens à tirer cette situation au clair», a-t-il déclaré.